

## CALENDRIER PRÉVISIONNEL – ELECTIONS INTERNES PARTIELLES

A la suite des décisions d'annulation de la Haute Autorité et dans le cadre des élections internes partielles, il est proposé le calendrier des opérations électorales exposé ci-dessous.

Ce dernier a vocation à être annexé au guide électoral, adopté par le Bureau Politique, à l'occasion des élections internes des 12 et 14 avril 2021.

### - **Juillet 2021 :**

- ✓ Validation, par le Bureau Politique, du présent calendrier ;
- ✓ Publication sur le site Internet des Républicains (<https://republicains.fr>) ;
- ✓ Information des électeurs, par tous moyens, des éléments relatifs aux élections internes :
  - Notice sur le déroulement du scrutin ;
  - Bulletin de renouvellement d'adhésion ;
  - Formulaire de candidature ;
  - Tableau avec les coordonnées des Secrétaires départementaux ou référents pour l'envoi des candidatures par e-mail.

### - **Lundi 9 août :**

- ✓ Date limite d'envoi postal des adhésions papier au siège national (cachet de la Poste faisant foi) ;

### - **Lundi 23 août :**

- ✓ **À 18h** : Date limite de dépôt **au siège national** des adhésions papier ;
- ✓ **À minuit** : Date limite d'adhésion ou de renouvellement **en ligne** sur le site des Républicains.

### - **Vendredi 27 août 2021 :**

- ✓ Ouverture de la saisie des candidatures par le Secrétaire départemental ou, le cas échéant, par le référent départemental. Comme pour les précédentes élections internes, un outil informatique de saisie des candidatures sera mis à leur disposition.

### - **Lundi 30 août 2021 :**

- ✓ Date limite de réception des déclarations de candidature par le Secrétaire départemental ou, le cas échéant, par le référent départemental ;
- ✓ Date limite de réception des professions de foi (facultatives) par le Secrétaire départemental ou, le cas échéant, par le référent départemental.

## CALENDRIER PRÉVISIONNEL – ELECTIONS INTERNES PARTIELLES

- **Mardi 31 août :**
  - ✓ Date limite, le cas échéant, de la régularisation de la cotisation d'élu pour le premier semestre 2021 ;
  
- **Mercredi 1<sup>er</sup> septembre 2021 :**
  - ✓ Clôture de la saisie des candidatures par le Secrétaire départemental ou, le cas échéant, par le référent départemental ;
  - ✓ Consolidation des lieux de vote, en lien avec le Secrétaire départemental ou, le cas échéant, le référent départemental.
  
- **Jeudi 2 septembre 2021 :**
  - ✓ Publication, par tous moyens, de la liste des candidats et des lieux de vote par le Secrétaire départemental ou, le cas échéant, par le référent départemental ;
  - ✓ Début de la campagne électorale officielle.
  
- **A partir du 15 septembre 2021 :**

Réception, par les électeurs, d'un courrier postal leur indiquant :

  - ✓ Leur code de connexion ;
  - ✓ Le cas échéant, l'adresse et les horaires du lieu de vote organisé dans la Fédération ;
  - ✓ Le lien permettant d'accéder à la plateforme du vote en ligne où sera disponible la liste des candidats.
  
- **Lundi 20 septembre 2021 à minuit :** fin de la campagne électorale officielle. À partir de cette date :
  - ✓ Les candidats ne sont plus admis à faire campagne et à communiquer ;
  - ✓ Les cadres ne peuvent plus utiliser ni leurs titres, ni les fichiers.
  
- **Mercredi 22 septembre 2021 :** 1<sup>er</sup> tour des élections.
  
- **Vendredi 24 septembre 2021 :** 2<sup>nd</sup> tour des élections, le cas échéant.